MIRABEL VOUS INFORME

Vol. 6, n° 2 | BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL | Janvier 2020

La Ville souhaite informer ses citoyens de l'état de santé du maire de Mirabel

La Ville de Mirabel désire transmettre à ses citoyens des nouvelles au sujet de l'état de santé du maire Jean Bouchard, qui a subi un malaise le 31 décembre dernier, alors qu'il passait du temps en famille dans son chalet des Laurentides.

Après avoir séjourné aux soins intensifs de l'hôpital de Saint-Jérôme, M. Bouchard a maintenant réintégré son domicile. Le malaise qu'il a subi ayant été causé par la présence d'une masse au cerveau, il sera admis sous peu à l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal pour subir une intervention. « Je suis présentement suivi par un neurochirurgien, en attente d'une chirurgie et d'une convalescence qui durera un certain temps », a-t-il indiqué sur son compte Facebook, le 10 janvier dernier.

Tenant à demeurer confiant en ces moments difficiles, le maire peut compter sur l'appui solide de sa conjointe, de ses enfants et de ses proches. Les nombreux témoignages de soutien qui abondent à son endroit depuis son hospitalisation sont également très appréciés. « Vos mots d'encouragement et de réconfort me vont droit au cœur et m'aident beaucoup à traverser cette épreuve », a-t-il affirmé.

La durée de l'absence à la mairie de M. Bouchard s'avère pour l'instant indéterminée. La Ville de Mirabel, qui est de tout cœur avec M. Bouchard et sa famille, lui souhaite un prompt rétablissement et un retour à la santé le plus rapidement possible.

D'ici là, les élus de tous les districts de Mirabel demeurent unis et déterminés à poursuivre le bon travail qu'ils effectuent aux côtés du maire depuis plusieurs années. Ils se concertent actuellement pour désigner un maire suppléant qui pourra assumer les obligations du maire pendant toute sa convalescence. Dès que ce maire suppléant aura été officiellement désigné, la population en sera informée.

D'ici là, c'est le conseiller du district 4, M. François Bélanger, qui assume ces responsabilités.

BUDGET 2020

› Cahier explicatif du budget 2020 à l'intérieur

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | **IMPRESSION** Hebdo Litho | **PHOTO** Yvan Labelle, Image-13, Clair Obscur | **DISTRIBUTION** Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | **TÉLÉPHONE** 450 475-8653
SITE INTERNET www.ville.mirabel.qc.ca | **COURRIEL** communications@ville.mirabel.qc.ca | **DÉPÔT LÉGAL** Bibliothèque nationale du Québec | **TIRAGE** 25 622 exemplaires

VILLE DE MIRABEL

Activités de la relâche scolaire

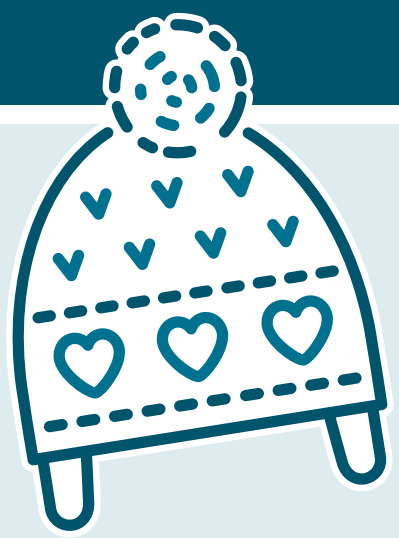

CAMP DE JOUR

> (À LA JOURNÉE) POUR LES 5 À 12 ANS

LUNDI 2 MARS
JOURNÉE MISSION
(RELA01-H20)
Cette journée sera remplie de défis divers et saura plaire aux véritables agents secrets. Les enfants devront, tout au long de la journée, tenter à l'aide d'indices, de résoudre une énigme. Habillez-vous en noir pour passer inaperçu !

MARDI 3 MARS
HONNEUR À L'HIVER
(RELA02-H20)
Une journée tout en blanc où les activités hivernales seront à l'honneur. Il s'agit d'un jour où idéalement, tous doivent être vêtus de blanc de la tête aux pieds.

MERCREDI 4 MARS,
JOURNÉE PYJAMA
(RELA03-H20)
C'est la journée confort de la semaine de relâche où l'on met notre plus beau et confortable pyjama pour déjeuner tous ensemble. Déjeuner, film et maïs soufflé inclus.

JEUDI 5 MARS
CABANE À SUCRE
(RELA04-H20)
C'est le temps de sortir ta chemise à carreaux pour venir danser sur la musique traditionnelle et manger des produits de l'érable.

VENDREDI 6 MARS
CAMPING MIRA-JEU
(RELA05-H20)
C'est la journée où tu devras apporter ta lampe de poche pour jouer à nos jeux dans le noir. Viens vivre l'expérience du campeur au Camping Mira-jeu.

Informations

Coût : 35 $ par enfant/par jour (incluant le service de garde)

Service de garde : 6 h 30 à 9 h
16 h à 18 h

Animation : 9 h à 16 h

Lieu : Centre culturel du Domaine-Vert Nord
17530, rue Jacques-Cartier

Inscription en ligne seulement du 4 février, 9 h, au 7 février, 16 h à mirabel.ca, sous l'onglet Services, puis Services en ligne / Inscriptions aux loisirs

POUR RENSEIGNEMENTS : 450 475-8656

VIRAGE JEUNESSE

POUR LES JEUNES DE 12 À 17 ANS
GLISSADE SUR TUBES DES PAYS D'EN HAUT
MARDI 3 MARS, DE 9 H À 17 H

Coût : 35 $ / personne
Inclus : le transport et l'accès aux *Tubes*, au *Rafting* et à la *Tornade*

Inscription en ligne : **(VIRJ0_H20)**

POUR LES JEUNES DE 8 À 13 ANS
DANSE POLAIRE SAINT-AUGUSTIN
VENDREDI 6 MARS, DE 18 H À 21 H

Coût : 5 $ à l'entrée

Danse extérieure près du centre culturel du complexe Jean-Laurin, secteur de Saint-Augustin.

Plusieurs activités organisées par l'équipe d'animation seront au rendez-vous !

Toutes les activités des maisons des jeunes et des parcs sont maintenues aux heures régulières durant la semaine de relâche.

Suivez la page Facebook sous VIRAGE JEUNESSE - VILLE DE MIRABEL pour connaître la programmation des différents points de service.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Sabrina Juillet au 450 475-8656, poste 4268.

La première édition du Marché de Noël de Mirabel a conquis les visiteurs

Échelonné sur trois fins de semaine, du 6 au 22 décembre dernier, le Marché de Noël de Mirabel a accueilli non moins de 9 600 visiteurs pour sa toute première édition.

Érigé dans le secteur du Domaine-Vert Nord, le Marché de Noël a offert au public un événement digne des marchés de Noël européens, avec ses quinze maisonnettes de bois, ses foyers extérieurs et ses propositions de friandises et de boissons chaudes.

La première fin de semaine fut la plus achalandée, avec l'intégration du Salon des métiers d'arts et ses 58 exposants prenant place à l'intérieur du centre culturel du Domaine-Vert Nord. Pour les deux dernières fins de semaine, ils étaient 28 artisans à l'intérieur, en plus des 15 exposants extérieurs qui ont bravé le froid et la pluie afin de présenter leurs produits durant toute la durée du Marché de Noël.

Le 15 décembre, le marché a été agrémenté par la présence de l'Orchestre symphonique des Basses-Laurentides, qui a su charmer les 200 spectateurs venus assister à leur représentation.

Le spectacle *La Magie de la chimie* a quant à lui conquis plus de 250 petits et grands avec ses nombreuses expériences des plus impressionnantes.

La tenue d'un tel événement n'aurait pu être possible sans le soutien de l'organisme Tourisme Mirabel et du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Mirabel, ainsi que des bénévoles qui y ont accompli, au total, 989 heures de bénévolat.

Bilan positif pour le Service Médiation Citoyenne

Depuis que la Ville de Mirabel a adhéré au Service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides au cours de l'année 2018, il a été constaté que plusieurs citoyens ont eu recours à ce service. Pour sa première année, une trentaine de dossiers ont été soumis par l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord (MAVN). La plupart des dossiers traités concernent des conflits de voisinage liés entre autres, à des limites de terrain (haies, clôtures), des problèmes de nuisance par le bruit, des animaux ou des conflits interpersonnels.

Ce ne sont pas tous les dossiers qui nécessitent une médiation. Ainsi, plusieurs citoyens ont utilisé le service de médiation citoyenne simplement pour un besoin d'information sans pour autant vouloir débuter un processus de médiation. D'autres ont cependant profité de la possibilité de faire des rencontres préparatoires et des discussions avec des intervenants afin d'être mieux outillés lors de situation conflictuelle. Il est bon de savoir que chaque situation est gérée de façon individuelle, en toute confidentialité.

L'organisme MAVN a pour mission de favoriser la communication entre les parties dont le but est d'améliorer leurs relations, régler un conflit, ou réparer une situation à la suite d'un comportement préjudiciable. Le tout, pour arriver à des rapports plus harmonieux. L'organisme mise sur une justice qui se veut alternative, c'est-à-dire un processus où tout est mis en œuvre pour réduire les recours aux instances judiciaires.

Il s'agit d'un service gratuit et facile d'accès. Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec un membre de l'organisme au 450 436-6749 / 1 800 265-6749 ou à info@mavn.ca

MAVN
Organisme de Justice Alternative des Laurentides

Calendrier des événements

TOURNOI HIVERNAL DE PÉTANQUE

Le Club de pétanque de Mirabel vous invite à participer à son tournoi hivernal. Des bourses seront remises aux gagnants. Les règles de participation seront faites selon un cadrage 3P / PG / PP / PC. Les participants sont invités à apporter leur lunch.

Date : Le dimanche 16 février

Inscription : De 9 h à 10 h, le jour même

Lieu : Au parc Lacroix, secteur de Saint-Janvier

Coût : 10 $

Renseignements : Sylvie Labonté, au 438 863-8427
ou André Baribeau, au 514 922-9240

LIVR'ANIMÉS SUR LA ROUTE

La Maison de la famille de Mirabel invite les Mirabellois à prendre part, en famille, à l'activité Livr'animés. Venez vivre l'univers de la thématique du livre par le jeu, qu'il s'agisse de jeu de société, de jeu moteur, de bricolage, etc. L'activité est gratuite.

Secteur de Saint-Augustin (9 h à 11 h)

Les lundis (le 27 janvier, les 3, 10, 17 et 24 février, les 9, 16 et 23 mars), au complexe Jean-Laurin (8515, rue Saint-Jacques)

Secteur de Sainte-Scholastique (9 h à 11 h)

Les mercredis (le 29 janvier, les 5, 12, 19 et 26 février, les 11, 18 et 25 mars) à l'édifice Landry (9943, rue de Belle-Rivière)

Secteur de Saint-Benoît (9 h à 11 h)

Les jeudis (le 30 janvier, les 13 et 27 février, les 12 et 26 mars), au centre culturel Saint-Benoît (9156, rue Sainte-Madeleine)

Secteur du Domaine-Vert Nord (9 h à 11 h)

Les jeudis (le 23 janvier, les 6 et 20 février, le 19 mars), au centre culturel du Domaine-Vert Nord (17530, rue Jacques-Cartier)

Secteur de Saint-Janvier (9 h à 11 h)

Les vendredis (les 24 et 31 janvier, les 7, 14, 21 et 28 février, les 13, 20 et 27 mars) au centre culturel du complexe du Val-d'Espoir (17700, rue du Val-d'Espoir)

Renseignements : www.famillemirabel.com

OUVERTURE DE LA HALTE-GARDERIE

La Maison de la famille de Mirabel a ouvert depuis le 13 janvier dernier, sa halte-garderie. Vous voulez faire vos courses, aller à un rendez-vous, vous divertir ou vous reposer un peu ? La halte-garderie vous offre un service de garde stimulant et sécuritaire pour vos enfants âgés d'un à cinq ans, qui vivront des expériences variées et adaptées à leurs besoins pendant votre absence. Service ponctuel à faible coût. Pour tous les détails, consultez le www.famillemirabel.com.

Les calendriers 2020 sont disponibles

Encore cette année, le calendrier municipal annuel est de retour avec les dates de séances du conseil, les activités de loisirs et les dates d'événements importants ainsi que le calendrier des collectes, le tout agrémenté des photos des gagnants du concours annuel de photo. Rendez-vous donc sur la page d'accueil du site www.mirabel.ca pour consulter le calendrier 2020, illustré des photos des gagnants du concours 2019.

À noter qu'il est possible de se procurer un exemplaire à l'hôtel de ville ou encore dans l'une des bibliothèques de la ville.

Une superbe récolte pour les judokas de l'école Judo Konki do kan

Dix-huit jeunes judokas de l'école de judo Konki do kan Mirabel se sont illustrés lors du Tournoi interzone Laval, qui a eu lieu les 14 et 15 décembre dernier à la polyvalente Georges-Vanier de Laval.

Sous les conseils de l'entraîneur Martin Vallières, ce sont cinq médailles d'or, cinq médailles d'argent et huit médailles de bronze qui ont été recueillies par les membres de l'école de judo Konki do kan Mirabel.

Voici donc les récipiendaires :

Médaillés d'or
Iram Hacherouf
Ludovic Lafleur
Gabriel Perrault Velez
Zachary St-Jacques
Félix St-Jacques

Médaillés d'argent
Justin Andalous
Thomas Giguerre
Ludovic Martin
Timothé Langlois
Xavier Methot

Médaillés de bronze
Loic Veilleux
Antoine Brisson
Jérome Desrochers
Ilyane Hacherouf
Chad Magarian
Félicia Morissette
Samuel Perrault
Xavier Vallières

Félicitations à ces champions !

Nia Bélanger choisie pour être finaliste à Miss Teen Canada

Après s'être taillée une place parmi les finalistes du concours Teen Québec 2019, voici que la jeune mirabelloise Nia Bélanger franchit l'étape supérieure en ayant été choisie en tant que finaliste du concours Miss Teen Canada.

Sur quelque 6 000 candidatures, Nia figure parmi les 13 finalistes, dont deux seulement sont québécoises, à tenter de remporter le titre de Miss Teen Canada 2020. Les critères de sélection pour élire la prochaine Miss Teen Canada sont :

- L'attitude générale durant les activités, notamment la participation, la personnalité, l'esprit d'équipe et de camaraderie (50 %).
- Lors du Gala, la présentation et l'aisance sur scène, la démarche et le maintien ainsi que le charisme seront évalués (35 %).
- Le nombre de votes du public par candidate, enregistré par le biais du site Web de Miss Canada (15 %).

La compilation du pointage total permettra d'élire la nouvelle Miss Teen Canada de l'année, dont le nom sera dévoilé lors de la finale qui aura lieu au Sheraton Laval, le 7 mars prochain.

Nia, qui est née avec un handicap physique affectant sa mobilité et sa parole, souhaite démontrer aux jeunes qu'il est toujours possible de dépasser ses limites et de s'accomplir pleinement, et ce, peu importe les difficultés rencontrées dans la vie. C'est la mission que Nia s'est donnée et qu'elle transmettra à titre d'ambassadrice si elle remporte le titre.

Il est possible d'aller consulter sa biographie et de voter pour sa candidature en consultant le site Web misscanada.org/fr.

Virage écologique

Des actions concrètes sont posées par le Service de la sécurité incendie

Sébastien Caron, agent d'éducation du public et pompier pour la Ville de Mirabel, Stéphanie Chartier, Maxime Gagnon, pompiers au Service de la sécurité incendie et Joannie Panneton, agente de sensibilisation.

Dans l'optique de poursuivre un virage environnemental que la Ville de Mirabel a entamé il y a quelques années, le Service de la sécurité incendie a aussi décidé de participer activement à ce changement grâce notamment aux conseils de Joannie Panneton, agente de sensibilisation à MISSION recyclage et compostage Laurentides.

Le tri des déchets, le recyclage et le compostage sont devenus des objectifs importants pour les employés du Service de la sécurité incendie de la caserne 1 du secteur de Saint-Janvier qui accumulait une importante quantité de déchets.

La mission était de réduire les bacs à ordures et de travailler sur un changement d'habitudes chez les employés. Ainsi, une formation leur a été offerte, des affiches de sensibilisation ont été installées à des endroits stratégiques tels que la cuisine, le garage et la salle de réunion et de nombreux conseils ont été donnés afin de permettre aux membres de l'équipe de pouvoir poursuivre dans leur nouvelle démarche écologique.

Changements concrets

À titre d'exemple, Sébastien Caron, pompier à la caserne du secteur de Saint-Janvier, a modifié les accroche-portes offerts par la Service de sécurité incendie conçus avec du papier recyclé. D'autres projets sont présentement à l'étape de l'ébauche afin de trouver une façon d'éliminer complètement l'utilisation des bouteilles d'eau. Depuis peu, outre la caserne 1, les cinq autres casernes des secteurs de Sainte-Scholastique, Saint-Hermas, Saint-Benoît, Saint-Canut et Saint-Augustin ont aussi emboîté le pas dans le projet.

MISSION RECYCLAGE COMPOSTAGE LAURENTIDES est un projet porté par Synergie Économique Laurentides, en collaboration avec les 8 MRC/Ville de la région administrative des Laurentides, et financé par le Fonds d'appui au rayonnement des régions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

L'objectif de ce projet est d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables et organiques générées par les ICI (Institutions, Commerces et Industries). Dans cette perspective, un agent de sensibilisation par MRC est disponible pour rencontrer les ICI et les aider dans l'optimisation de leur gestion des matières résiduelles afin de réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement.

Subvention pour l'achat et l'installation de bornes de recharge résidentielles pour véhicules électriques

L'an dernier, la Ville de Mirabel a mis en place un programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de bornes de recharge résidentielles pour véhicules électriques. En moins d'une année, c'est plus de 70 subventions qui ont été octroyées aux citoyens de Mirabel. Fière du succès du programme en 2019, la Ville a donc décidé de le renouveler en 2020, selon les modalités prévues au règlement 2319, adopté en 2019.

Voici un résumé des principaux critères d'admissibilité au programme :

- Le raccordement visant à accueillir une borne électrique doit être fait dans un bâtiment à vocation majoritairement résidentielle, dont le permis de construction a été émis avant le 31 décembre 2018;

La borne de recharge admissible doit :

- Être neuve;
- Être alimentée par une tension électrique de 240 volts;
- Être approuvée par un organisme de normalisation reconnu;
- Être installée dans un bâtiment admissible situé sur le territoire de la Ville de Mirabel;
- Être installée par un entrepreneur électricien détenant une licence de la RBQ.

Un seul raccordement admissible et une seule borne de recharge par unité d'habitation peuvent faire l'objet d'une demande d'aide financière. Toutefois, pour un immeuble à logements locatifs, il est possible de demander un maximum de trois raccordements ou bornes.

L'information complète au sujet du programme et des critères d'admissibilité est incluse au règlement 2319, disponible sur notre site Web (www.mirabel.ca), ou à l'hôtel de ville.

Pour faire une demande, les citoyens n'ont qu'à remplir le formulaire prévu à cet effet et nous le retourner avec les pièces justificatives exigées.

Permis en ligne : un bon départ !

Au mois de novembre, nous vous avons annoncé que la Ville de Mirabel offrait désormais à ses citoyens la possibilité de faire des demandes de permis en ligne. Il est ainsi possible de demander et de récupérer des permis sans avoir à se déplacer.

La Ville se réjouit d'avoir reçu, depuis le début de l'offre de ce service à la mi novembre, plus de 15 demandes de permis en ligne.

Ce nouveau service facilite le processus de délivrance de certains permis, notamment pour les citoyens qui ne peuvent se déplacer à nos bureaux pendant les heures d'ouverture. Pour connaitre les types de permis qui peuvent être demandés en ligne, rendez-vous sur le site Web de la Ville (www.mirabel.ca) dans la section « Permis en ligne », au bas de la première page, ou sous l'onglet « Services en ligne ».

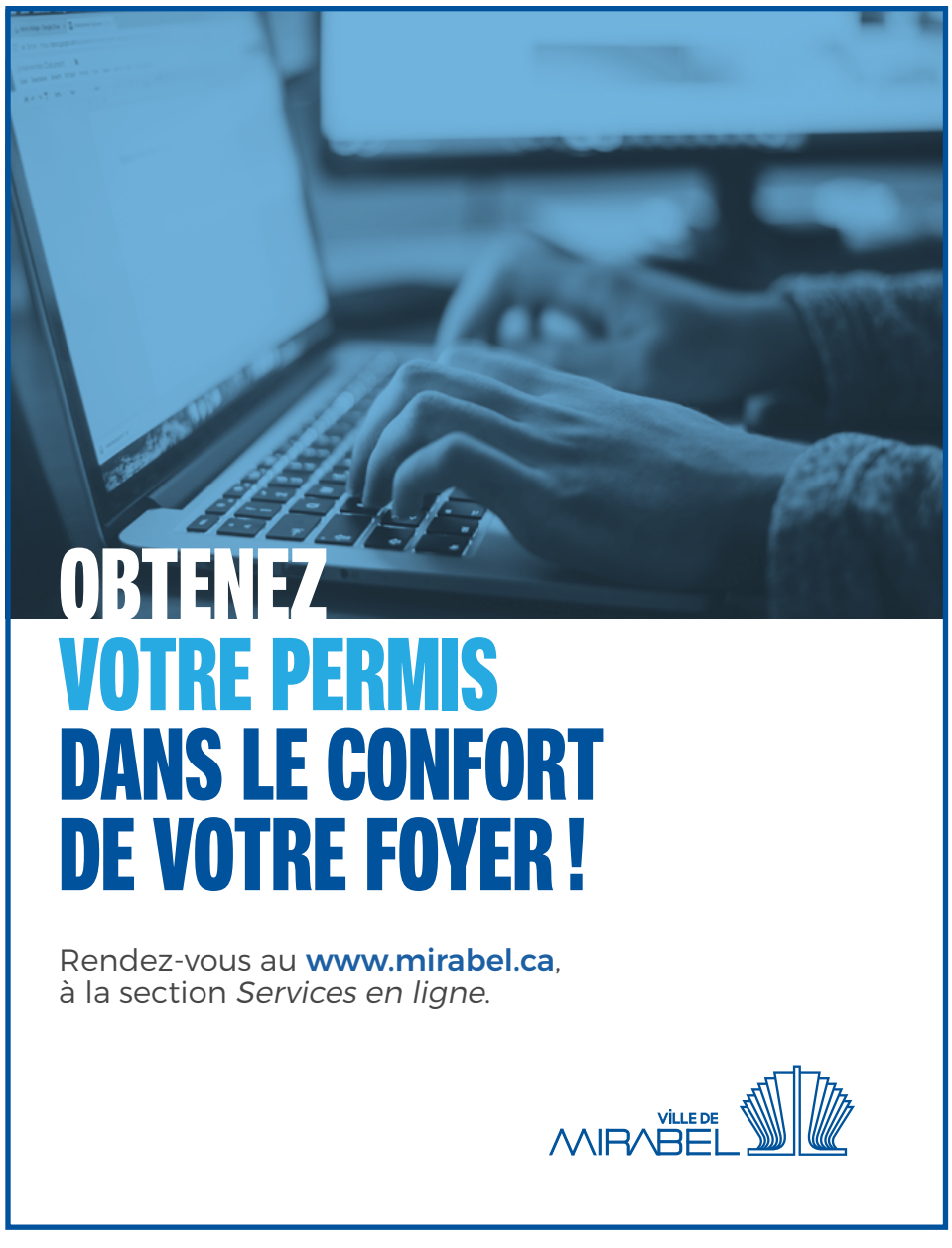

Mirabel passera à 10 districts électoraux

La Ville de Mirabel verra son nombre de districts électoraux passer de 8 à 10, selon les dispositions établies dans l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Selon cette loi, une municipalité dont la population se chiffre entre 50 000 et 99 999 habitants, doit être découpée entre 10 et 16 districts électoraux. Mirabel comptant 57 596 habitants selon les dernières évaluations faites par l'Institut de la statistique du Québec publiées le 1er juillet 2019, la Ville se voit dans l'obligation de procéder à une nouvelle carte électorale qui comportera un redécoupage du territoire en 10 districts.

Le règlement incluant la nouvelle carte électorale sera adopté au plus tard le 1er juin prochain et sa mise en vigueur est prévue le 31 octobre 2020.

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

La Ville de Mirabel s'est dotée en début d'année 2019 d'une politique de reconnaissance se basant sur la prémisse que ses ressources humaines constituent un capital important dans l'atteinte des objectifs de l'organisation municipale. Au fil des éditions du bulletin municipal, elle entend donc reconnaître l'apport des employés à certaines étapes de leur carrière, en les présentant au public mirabellois.

15 ans

20 ans

Jacques Robert
Embauché le 31 décembre 2004
Opérateur de surfaceuse à glace-préposé et journalier-chauffeur aux parcs et terrains de jeux
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Camille Desroches
Embauché le 26 décembre 1999
Appariteur-concierge
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

20 ans de service

Kéosongsy Vongprachanh
Embauché le 6 décembre 1999
Policier
Service de police

15 ans de service

Sean Magowan
Embauché le 12 décembre 2004
Pompier
Service de la sécurité incendie

5 ans de service

Fabien Barrielle
Embauché le 8 décembre 2014
Pompier
Service de la sécurité incendie

Merci !

Tous les rouages d'une embauche efficace

Programme de formation offert aux gestionnaires et dirigeants

Subventionné à 75 % par Emploi-Québec

Mirabel économique, en partenariat avec Emploi Québec Laurentides, offre un programme de formation aux gestionnaires et dirigeants qui vivent une pénurie de main-d'œuvre ou qui désirent améliorer leurs techniques d'embauche.

Les objectifs visés par cette formation sont de permettre aux gestionnaires d'approfondir leurs connaissances en planification, en sélection et en recrutement, tout en développant des méthodes afin d'être plus attrayants pour les candidats potentiels.

Un accompagnement sera aussi offert afin de mettre en pratique, en milieu de travail, les apprentissages transmis lors de la formation, de façon à ce qu'ils soient adaptés aux réalités de l'entreprise, en tenant compte des lois du travail en vigueur.

Pour connaitre les coûts et pour vous inscrire, veuillez communiquer avec un agent de Mirabel économique, au 450 475-2110.

La formation d'une durée de six cours débutera le 19 février 2020. Seulement dix places sont disponibles.

Dans l'ordre habituel, Jean Williamson, Grand chevalier, Jean Bouchard, maire de Mirabel, Lucie Lecours, députée de Les plaines, Jean-François Renaud, directeur du CHMM, Claude Grenier, président du CHMM et Daniel Comeau, vice-président du CHMM.

Les Chevaliers de Colomb remettent une somme de 600 $ pour le Centre d'hébergement multiservice de Mirabel

Les membres des Chevaliers de Colomb de Saint-Janvier ont tenu en novembre dernier, leur souper spaghetti annuel.

Plus de 250 personnes ont pris part à l'événement lequel a permis d'amasser une somme de 600 $

L'argent recueilli a été remis au Centre d'hébergement multiservice de Mirabel afin que l'organisme puisse poursuivre sa mission.

Disposition des cendres de votre foyer

Au Québec, plus de 140 incendies de bâtiments sont causés par un mauvais entreposage des cendres. Connaissez-vous les risques ?

- Lorsque vous disposez des cendres de votre foyer, qu'il soit à intérieur ou à l'extérieur, il est important de toujours utiliser un contenant de récupération des cendres non combustible (en métal) muni d'un couvercle, pour éviter la dispersion des cendres.
- Le contenant métallique contenant des cendres doit être en tout temps à l'extérieur des bâtiments. Il doit reposer sur une surface non combustible (béton, asphalte, etc.), à une distance d'au moins un mètre de toute matière combustible (maison, remise, corde de bois, etc.). En aucun temps les cendres ne doivent être entreposées dans un garage.
- Si vous voulez disposer de vos cendres dans les poubelles (bac brun-compostage), assurez-vous qu'elles soient froides, en les mélangeant régulièrement, et en attendant au minimum 72 heures.
- En aucun temps vous ne devez utiliser un aspirateur pour ramasser les cendres. Il est important d'utiliser les outils adéquats prévus à cet effet.

Petit rappel : même lorsque vous avez terminé d'utiliser votre foyer, il peut dégager du monoxyde de carbone. Les cendres émanent ces gaz plusieurs heures, voire même plusieurs jours après utilisation. D'où l'importance d'avoir un avertisseur de monoxyde près des chambres à coucher, car le monoxyde de carbone reste un gaz inodore, incolore et insipide.

Pour toute question à ce sujet, vous pouvez joindre le Service de la sécurité incendie au 450 475-2010, et demandez à parler à la division prévention.

Pour toute URGENCE, composez le 9-1-1.

CAHIER À CONSERVER

› BUDGET 2020

ON Y VIVRE.
Y HABITER.
Y TRAVAILLER.
Y INVESTIR.

Le budget équilibré pour l'année 2020 est le résultat de la gestion responsable des dépenses qui caractérise l'administration, et de la richesse générée au sein de la collectivité. C'est ce qui permet de décréter des initiatives comme celles d'aujourd'hui, ainsi que de garder un taux de taxation exceptionnellement bas, en démontrant le souci de respecter la capacité de payer des contribuables mirabellois, de favoriser leur accès à la propriété, et de contribuer à leur qualité de vie.

C'est avec fierté que Mirabel figure parmi les villes avec la charge fiscale la moins élevée au Québec. Alors que Mirabel est à la veille de célébrer, en 2021, son 50e anniversaire, l'administration travaille de façon passionnée et acharnée pour que Mirabel continue de rayonner à tous les plans. Ce n'est pas étonnant que Mirabel se soit taillé une place dans le top 3 des villes québécoises où il fait bon vivre, selon le classement publié le 6 novembre dernier par le magazine *L'actualité*.

Le Conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté, lors de la séance publique du 16 décembre, son budget 2020. Se chiffrant à 94 957 000 $, ce budget comprend des investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration des infrastructures et des services aux citoyens, ainsi que des projets ambitieux qui contribueront à leur qualité de vie.

Il est aussi important de noter que la richesse foncière de Mirabel se situe aujourd'hui à plus de 8 milliards et demi de dollars ce qui procure des retombées positives sur l'ensemble de la population.

Ce cahier spécial présente les principales composantes de ce budget et du compte de taxes. L'édition du Mirabel vous informe du 8 janvier dernier faisait état des grandes lignes de ce budget. Il est possible de s'y référer en consultant le www.mirabel.ca.

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

L'exercice budgétaire 2020, comme à tous les trois ans devait tenir compte du nouveau rôle d'évaluation foncière, déposé pour les années 2020, 2021 et 2022.

Les augmentations liées au nouveau rôle d'évaluation sont établies selon un processus législatif, sans droit de regard de la Ville. C'est un évaluateur externe qui est chargé d'élaborer un nouveau rôle d'évaluation, reflétant la valeur réelle des propriétés. Comme cela a un impact majeur sur la planification budgétaire, voici les hausses moyennes associées aux différentes catégories d'immeubles, selon ce nouveau rôle d'évaluation.

- Pour les maisons résidentielles de moins de 6 logements, les terrains vacants et les maisons de ferme, l'évaluation foncière a augmenté, en moyenne, de 8 %.
- Pour les immeubles de 6 logements et plus, l'évaluation foncière a augmenté, toujours en moyenne, de 16 %.
- Pour les immeubles commerciaux, l'augmentation moyenne est de 17,5 %.
- Pour les immeubles industriels, l'augmentation moyenne est de 8,3 %.
- Finalement, pour les immeubles agricoles, l'augmentation est de 40,7 %.

La hausse de l'évaluation foncière des immeubles agricoles est beaucoup plus importante que celle de toutes les autres catégories. La Ville a travaillé d'arrache-pied pour minimiser autant que possible les impacts de ces variations, en rééquilibrant les taux de taxation des différentes catégories d'immeubles, puisqu'il est de la prérogative de la Ville de le faire, une fois le nouveau rôle d'évaluation déposé.

Évaluation des immeubles agricoles

Par rapport aux immeubles agricoles en particulier, rappelons que Mirabel a été la toute première ville, en 2017, à décréter un taux de taxation plus bas pour les immeubles agricoles que les maisons résidentielles. La Ville affirmait clairement son soutien aux agriculteurs, sans lequel ils auraient été confrontés à une hausse reflétant la valeur de leur propriété et à de grandes difficultés. Encore cette année, la Ville poursuit dans cette direction, en fixant le taux de taxation des immeubles agricoles au seuil le plus bas qu'il est permis de le faire selon la loi. Cela démontre qu'elle souhaite vivement voir ses agriculteurs continuer à exercer le métier si important qu'ils exercent à Mirabel.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2020

Mise en contexte de la croissance fulgurante à Mirabel

En 2019, la population a augmenté de 3,6 %, et le nombre d'unités de logement a connu une hausse de 4,8 % avec 1 062 logements supplémentaires. Mirabel a le devoir d'offrir à l'ensemble des citoyens des infrastructures et des services de qualité que ce soit des kilomètres supplémentaires de routes à entretenir, le déneigement, la collecte des matières résiduelles, les aqueducs et les égouts, les services policiers et la sécurité incendie, ou à tout autre type de services municipaux.

La Ville a dû réajuster ses taux de taxation en 2020, après avoir gelé les taxes pendant cinq années consécutives. Ce réajustement est par ailleurs très raisonnable, et Mirabel conservera des taux de taxation qui sont fort probablement les plus bas au Québec! En fait, c'est une augmentation globale moyenne de 1,9 % des comptes de taxes, ce qui correspond à l'objectif de ne pas dépasser l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Revenus et dépenses

Le budget équilibré pour 2020, avec des revenus anticipés et des prévisions de dépenses de valeur équivalente, se chiffre à 94 957 000 $.

La croissance des dépenses de fonctionnement et d'affectations est de 7,3 %.

Une somme supplémentaire de 6 426 000 $, par rapport à l'an dernier, est dédiée à l'amélioration des services directs offerts aux citoyens.

Taux de taxation

Après l'exercice de rééquilibration mené, le taux des immeubles résidentiels passera à 0,469 $ par tranche de 100 $ d'évaluation ce qui demeure un taux de taxation très bas dans une ville offrant le même niveau de services. Il est possible de consulter les taux des autres catégories d'immeubles, qui sont aussi particulièrement bas à Mirabel, dans le tableau suivant :

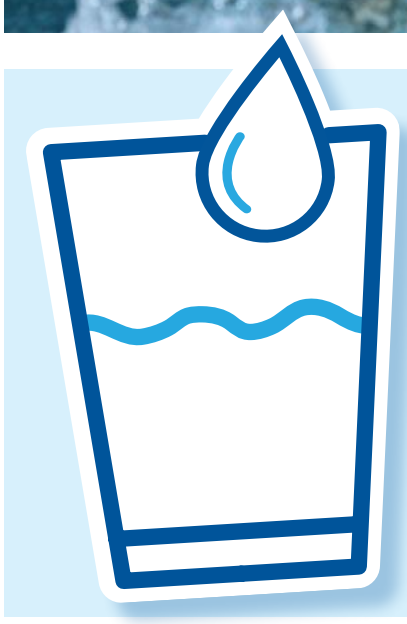

Tarification - tarifs d'eau

Catégorie résidentielle :
passe de 225 $ à 230 $ l'unité de logement. Première hausse depuis 2011.

Catégorie commerciale et industrielle :
passe de 225 $ à 230 $ par local. Le tarif additionnel passe de 70 $ à 75 $ pour tout local additionnel. Première hausse depuis 2010.

Compteur : le taux pour l'excédent de 180 m³ passe de 0,50 $ / m³ à 0,5801 $ / m³ d'eau. Première hausse depuis 2017.

Taux de la taxe foncière

par catégorie d'immeubles (du 100 $ d'évaluation)

	2020				2019			
	Taxes foncière générale (Mirabel)	Taxes foncière générale (CMM/ARTM)	Taxes foncière spéciale (Dette)	Total	Taxes foncière générale (Mirabel)	Taxes foncière générale (CMM/ ARTM)	Taxes foncière spéciale (Dette)	Total
Taxe foncière - taux de base	0,384 $	0,029 $	0,056 $	**0,469 $**	0,400 $	0,031 $	0,063 $	**0,494 $**
Taxe foncière - immeubles de 6 logements et plus	0,390 $	0,029 $	0,057 $	**0,476 $**	0,439 $	0,034 $	0,069 $	**0,542 $**
Taxe foncière - immeubles non résidentiels	1,082 $	0,082 $	0,157 $	**1,321 $**	1,208 $	0,095 $	0,191 $	**1,494 $**
Taxe foncière - immeubles industriels	1,443 $	0,109 $	0,210 $	**1,762 $**	1,571 $	0,123 $	0,248 $	**1,942 $**
Taxe foncière - sous-catégorie INR (cannabis)	1,443 $	0,109 $	0,210 $	**1,762 $**	n/a	n/a	n/a	**n/a**
Taxe foncière - immeubles agricoles	0,256 $	0,019 $	0,037 $	**0,312 $**	0,302 $	0,024 $	0,048 $	**0,374 $**

Valeur moyenne d'une résidence unifamiliale

	2019	2020	ÉCART	%
Valeur moyenne d'une résidence unifamiliale	**288 462 $**	**308 859 $**	**20 397 $**	**7,1 %**
Compte de taxes (foncière et spéciale)	1 425 $	1 449 $	24 $	**1,7 %**
Tarification	225 $	230 $	5 $	**2,2 %**
TOTAL - COMPTE DE TAXES	1650 $	1679 $	29 $	

CALCUL DE LA VARIATION DU COMPTE DE TAXES

Pour toutes les catégories d'immeubles, la variation qui sera apportée au compte de taxes ne se calcule pas simplement en fonction des pourcentages énumérés auparavant, car elle dépend de l'évaluation foncière de chaque immeuble, par rapport à l'augmentation moyenne de sa catégorie.

Pour une maison unifamiliale, par exemple, la variation du compte de taxes d'un citoyen pourrait être inférieure ou supérieure à 1,7 % si son évaluation foncière est inférieure ou supérieure à l'augmentation moyenne des maisons unifamiliales, qui est de 7,2 %.

VARIATION DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts versées aux divers organismes paramunicipaux augmentent de 140 800 $, soit une hausse de 4,01%, par rapport à 2019.

	2019	2020	ÉCART
Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)	2 086 000 $	2 169 500 $	83 500 $
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	1 225 600 $	1 269 600 $	44 000 $
Parc du Domaine-Vert	202 300 $	215 600 $	13 300 $
TOTAL	3 513 900 $	3 654 700 $	140 800 $

Activités financières Revenus 2020

Budget de 94 957 000 $

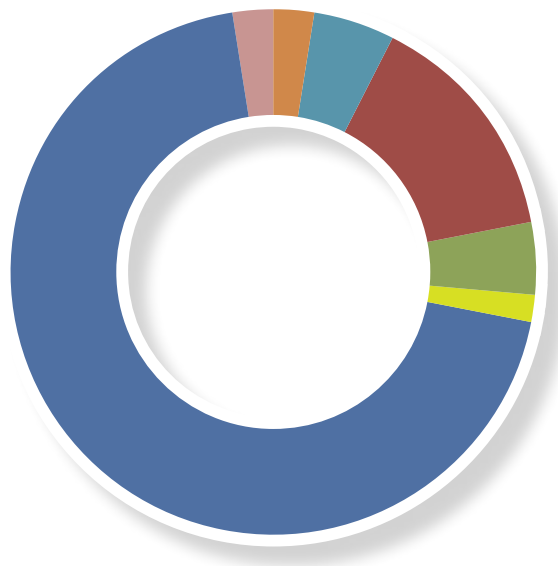

- **Taxes (69,33 %)** 65 830 700 $
- **Services rendus aux organismes municipaux (2,72 %)** 2 585 400 $
- **Autres revenus (14,47 %)** 13 742 700 $
- **Tenant lieu de taxes (2,49 %)** 2 363 500 $
- **Autres services rendus (4,86 %)** 4 620 100 $
- **Affectations (1,57 %)** 1 487 200 $
- **Subventions (4,56 %)** 4 327 400 $

Dépenses de fonctionnement 2020

Budget de 94 957 000 $

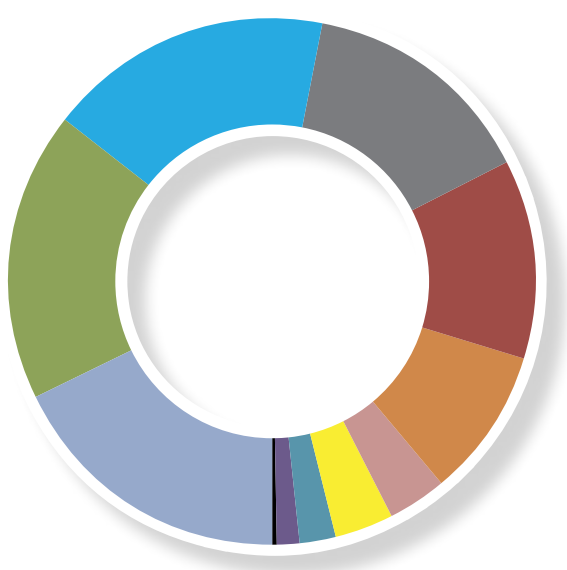

- **Sécurité publique (17,94 %)** 17 038 900 $
- **Environnement (17,86 %)** 16 950 000 $
- **Transport (17,42 %)** 16 538 900 $
- **Frais de financement (14,45 %)** 13 721 600 $
- **Loisirs et culture (12,21 %)** 11 600 800 $
- **Administration générale (9,22 %)** 8 754 600 $
- **Aménagement, urbanisme et développement (3,57 %)** 3 386 900 $
- **Transfert activités d'investissement (3,51 %)** 3 337 100 $
- **Autorité régionale de transport métropolitain-ARTM Transport en commun (2,28 %)** 2 169 500 $
- **Quote-part Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (1,34 %)** 1 269 600 $
- **Autres fonds réservés (0,20 %)** 189 100 $

COMPTE DE TAXES

Quatre versements

Les modalités de paiement des taxes municipales prévoient que :

- Tout compte de taxes de moins de 300 $ est payable dans un délai de 30 jours.
- Tout compte de taxes de plus de 300 $ donne droit au paiement en quatre versements aux dates suivantes :
  - 1er mars 2020
  - 1er juillet 2020
  - 1er mai 2020
  - 1er septembre 2020
- Dans le cas où la date du versement correspond à un jour où l'hôtel de ville est fermé, le délai de paiement est prolongé au premier jour ouvrable, alors que les bureaux de l'hôtel de ville sont accessibles au public.
- Dans le cas où les paiements ne sont pas effectués dans les délais prévus, un taux d'intérêt de 10 % est appliqué sur les sommes dues, à compter de la date d'échéance. De plus, une pénalité de 0,5 % par mois complet de retard est ajoutée sur les sommes dues, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

Le compte de taxes peut être acquitté selon les modalités suivantes :

- au comptoir du Service de trésorerie, par carte débit, en argent comptant ou par chèque;
- en ligne;
- auprès de l'une des institutions financières suivantes :

Caisses populaires Desjardins, Banque nationale du Canada, Banque de Montréal, CIBC, Banque Laurentienne, RBC Groupe financier, Banque Scotia, HSBC et Banque Toronto Dominion.

N.B. Un délai est possible pour le transfert monétaire entre votre institution financière et celle de la Ville de Mirabel. Lors de vos paiements par Internet, veuillez bien identifier le numéro de référence (composé de 18 chiffres) qui se retrouve sur le coupon de remise pour lequel vous effectuez un paiement. Si vous avez plus d'un compte, vous devez effectuer les paiements pour chacun des numéros de référence.

Budget PARTICIPATIF

La Ville de Mirabel a créé un budget participatif citoyen, dans le cadre du processus budgétaire 2020 pour les célébrations à venir du 50e anniversaire de la Ville en 2021, afin de permettre aux Mirabellois de proposer des projets qui leur tiennent à cœur. Voici deux projets retenus :

- l'aménagement d'une place publique dans le secteur de Saint-Janvier, à même la quatrième glace et l'amphithéâtre à venir;
- l'augmentation de la plantation en arbres dans chaque secteur de la Ville, dès l'automne prochain, dans un souci de préservation environnementale, puisque la Ville de Mirabel est plus que jamais mobilisée en ce sens;
- d'autres projets découlant de cet exercice de budget participatif seront bientôt annoncés.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

L'exceptionnel dynamisme de Mirabel et son économie prospère nous permettent d'investir une somme ambitieuse de plus de 78 millions dans nos immobilisations pour l'année 2020.

Ce sont 160 771 000 $ qui sont prévus dans le programme d'immobilisations pour les trois prochaines années, soit 78 122 000 $ en 2020, 51 492 000 $ en 2021 et 31 157 000 $ en 2022

La somme de 78 millions prévue pour l'année 2020 comprend notamment des travaux de pavage, des acquisitions d'équipements et de véhicules, la construction et la rénovation de bâtiments, l'acquisition de terrains ainsi que des travaux d'aqueducs et d'égouts sur notre immense territoire. Voici quelques exemples d'envergure pour l'année 2020 :

Complexe aquatique

Ce complexe sera situé dans le secteur de Saint-Augustin, au coin de la petite côte des Anges. Les travaux de construction de ce grand projet, attendu et demandé par les citoyens depuis des années, débuteront en 2020, pour une livraison prévue au cours de l'automne 2021.

Amphithéâtre - 4e glace

Une quatrième glace à l'aréna du complexe Val-d'Espoir, qui va permettre de répondre aux besoins des associations sportives locales et de la population, logeant un amphithéâtre d'une capacité d'environ 750 spectateurs. La livraison est prévue à l'automne 2020.

Un nouveau centre récréatif

Dès l'été 2020, un tout nouveau centre récréatif sera mis à la disposition des citoyens. Situé dans le secteur de Saint-Janvier, dans le bâtiment où se trouvait Mouvement Action, ce centre comprendra une partie dédiée aux jeunes aînés actifs de 55 ans et plus, qui pourront y pratiquer la pétanque intérieure et profiter d'une salle de billard, ainsi que d'une salle d'exercices. L'autre partie permettra à la Ville d'offrir des activités pour tous, comme du badminton, du pickleball, du judo, du yoga ou de la danse.

Logements sociaux

La Ville fera l'acquisition d'un terrain en vue de le céder à l'Office municipal d'habitation, qui en fera des logements sociaux, à proximité de la nouvelle gare. Il s'agit là d'une mesure concrète démontrant la sensibilité de l'administration quant aux besoins des moins bien nantis et d'un geste qui répondra à un besoin en matière d'offre de logements abordables à Mirabel.

Réseau routier

La Ville prévoit la réfection du chemin Saint-Simon (route 158) dans le secteur de Saint-Canut. La Ville réalisera la construction d'un lien routier (prolongement de la rue Boileau), entre la rue Charles et la rue Victor, y incluant le réaménagement et la réhabilitation de la rue Victor, en vue de l'arrivée de la gare à Mirabel à l'automne 2020.

Des initiatives visant à bonifier LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS !

Parc régional du Bois-de-Belle-Rivière

Un record historique d'affluence

Les membres du conseil d'administration de la Corporation pour la prévention de l'environnement de Mirabel (CPEM): Jérôme Duguay, directeur du Service de l'environnement à la Ville de Mirabel et administrateur, Olivier Simard administrateur, Fernand Courcelles, administrateur, Francine Charles, conseillère municipale et administratrice, Jean Bouchard, maire de Mirabel et président , Robert Roy, administrateur, Hubert Meilleur, administrateur et Stéphane Michaud, directeur général du parc régional du Bois-de-Belle-Rivière.

Le parc régional du Bois-de-Belle-Rivière a connu une année d'affluence record en 2019, alors que sa fréquentation avoisine les 150 000 visiteurs.

En fait, un total de 146 757 personnes se sont déplacées pour profiter du site et des nombreuses activités offertes tout au long de l'année 2019, comparativement à 131 194 en 2018.

De nombreux événements des plus populaires tels que Mirabel fête l'érable du Québec, la Fête des neiges ou Bouger avec son chien font partie des activités qui ont contribué à la notoriété du parc, qui se réjouit d'accueillir et de divertir de plus en plus de citoyens de Mirabel et des environs.

Pour connaître les activités et les heures d'ouverture du parc, visitez le www.boisdebelleriviere.com

L'hiver bat son plein au parc régional du Bois-de-Belle-Rivière

L'hiver étant maintenant bien installé, le parc régional du Bois-de-Belle-Rivière est heureux d'annoncer l'ouverture de son parc de glace et la tenue de ses activités hivernales.

Déjà fort réputé pour son sentier de glace de 2,5 km au cœur de l'érablière et ses soirées illuminées tous les vendredis et samedis soirs, de 17 h à 20 h 45, de la mi-janvier au 29 février (lorsque la météo le permet), le parc offre une variété d'autres activités pour tous.

Les adeptes de plein air pourront ainsi profiter de cet endroit pour exercer le ski de fond, sur un sentier de niveau débutant de 6,5 km. Les marcheurs pourront profiter du sentier principal pour faire une promenade, où les chiens tenus en laisse sont permis. Ces derniers pourront également se dégourdir et socialiser dans le parc à chiens. Les amateurs de randonnée en raquettes ne sont pas en reste, car ils pourront pratiquer leur activité sur les deux sentiers dédiés à cette fin, soit *Le Sylvestre* ou *de La Prucheraie*, qui sont agrémentés par une vingtaine d'œuvres d'art.

Il est aussi possible de profiter de votre visite au parc pour faire quelques descentes sur la glissade qui y est aménagée, d'une hauteur de 23 mètres. Des tubes sont disponibles sur place, sous location.

Pour faire durer le plaisir, il est aussi possible de louer l'un des cinq refuges rustiques aménagés à même le parc.

Pour connaître les conditions du parc au moment de planifier vos activités, rendez-vous au www. boisdebelleriviere.com, à la section « Info conditions ».

Le parc est situé au 9009, route Arthur-Sauvé. Il est ouvert 7 jours sur 7, de 9 h à 17 h. Lors des soirées illuminées au parc de glace, le parc ferme exceptionnellement à 21 h.

Pour de plus amples renseignements ou effectuer une réservation, composez le 450 258-4924.

BACS EN BORDURE DE CHEMINS

Afin de faciliter les opérations de déneigement, la Ville demande la collaboration des citoyens afin que les bacs soient placés du côté de la bordure ou du trottoir lors des journées de collectes, plutôt que dans la rue.

Nicolas Arbour est officiellement nommé directeur du Service de police de Mirabel

M. Nicolas Arbour, qui agissait depuis quelques mois comme directeur par intérim du Service de police, a été officiellement nommé à ce poste en décembre dernier. M. Arbour ayant 38 ans, cette nomination fait de lui le plus jeune directeur de police à évoluer au sein des corps policiers municipaux, à l'échelle du Québec. Et ce, dans une ville dont la moyenne d'âge de la population, de 36 ans, se situe parmi les plus jeunes de la province.

Questionné sur les principaux objectifs identifiés pour la prochaine année, M. Arbour explique que « le rapprochement avec les citoyens fera partie de nos priorités en 2020. Par conséquent, nous entendons être encore plus visibles auprès de la communauté mirabelloise ». Dans la poursuite de cet objectif, une division du développement organisationnel et des relations communautaires a été créée au Service de police. Des agents communautaires seront ainsi spécialement formés et déployés sur le terrain.

« Je suis très fier que M. Arbour se joigne à notre équipe de direction et que son expertise soit mise à profit pour diriger le corps de police », indique le directeur général de la Ville de Mirabel, M. Mario Boily. Il rappelle que Mirabel dessert également la population tout aussi jeune de la Ville de Saint-Colomban, dont la moyenne d'âge est également de 36 ans.

Durant l'assermentation du directeur qui a eu lieu le 20 décembre, le maire Jean Bouchard s'est dit « très satisfait de l'attitude de M. Arbour auprès des troupes et de son implication dans le renouvellement de la convention collective des policiers ».

Soulignons que M. Arbour a fait son entrée dans la fonction publique mirabelloise le 13 mai 2013, à titre de capitaine à la gendarmerie. Le 1er février 2016, il a été nommé au poste d'inspecteur à la gendarmerie.

Au chapitre de la formation, précisons qu'il détient un certificat en gestion et une maîtrise en administration, avec une spécialisation en gestion des organisations en sécurité publique.

Inscription et admission pour l'année scolaire 2020-2021

Le temps est venu de penser à l'inscription et à l'admission scolaire pour l'année 2020-2021, pour tous les élèves de niveau primaire et secondaire.

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Pour les écoles de la commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, la période d'inscription aura lieu du lundi 27 janvier au vendredi 7 février inclusivement, pour les enfants de 4 ou 5 ans qui débutent la maternelle et pour les élèves de niveau primaire et secondaire qui ne fréquentent pas une école de la commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

Pour tous les détails, visitez le cssmi.qc.ca.

Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

Pour toutes les écoles primaires de la commission scolaire de la Rivière-du-Nord, la journée d'inscription aura lieu le mardi 28 janvier, de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h.

Pour les inscriptions au préscolaire (maternelle), l'inscription se fera à l'école de quartier de l'enfant, le 28 janvier. Pour identifier la bonne école, visitez le csrdn.qc.ca et consultez la section « Admission et inscription », puis sélectionnez « Trouver une école / Par adresse de domicile / Année scolaire 2020-2021 ». Lors de cette journée, il faudra apporter tous les documents obligatoires, soit le certificat de naissance grand format de l'enfant, ainsi que deux preuves de résidence.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec Mme Josée Giroux, au 450 438-3131, poste 2075.

Pour l'animation Passe-Partout qui s'adresse aux enfants de 4 ans et à leurs parents, il est important de s'informer sur les particularités du programme avant de procéder à une inscription. Pour de plus amples renseignements à cet effet, veuillez communiquer avec Mme Isabelle Goudreau, au 450 438-3131, poste 2016.

CSSMI

Commission scolaire de la Rivière-du-Nord

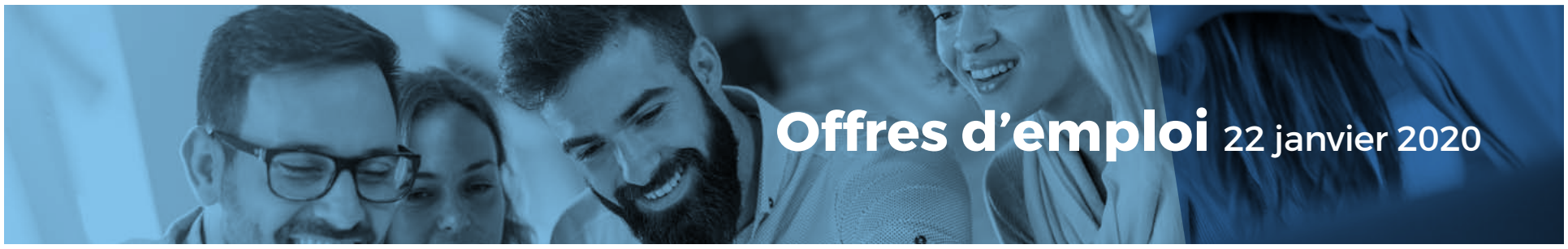

Offres d'emploi 22 janvier 2020

CONTREMAÎTRE - HORTICULTURE

Service : Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi : Travaux publics
Statut : Cadre intermédiaire
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J1219-0929
Date d'affichage : Le 9 janvier 2020
Date de fin d'affichage : Le 29 janvier 2020

NATURE DU TRAVAIL :

Relevant du surintendant des travaux publics, le titulaire du poste a le mandat de planifier, superviser et contrôler les ressources et le travail des employés et des entrepreneurs affectés à l'entretien des espaces verts, à l'horticulture et à l'arboriculture urbaine. Il joue un rôle clé en matière de conception et de réalisation des plans d'aménagements paysager. Il fournit l'expertise dans ce volet au service du génie lors de la création de nouveaux bâtiments ou de nouvelle conception routière.De plus, en période hivernale, il participe à la surveillance des contrats de déneigement et des équipes en régie. Il peut être appelé à travailler de nuit pour une durée approximative de 6 à 8 semaines durant l'hiver. Au courant de l'année, il doit également assumer une période de garde sur rotation avec les autres contremaîtres du service.

De façon plus spécifique, le titulaire du poste:

- Élabore le calendrier de planification du travail des cols bleus;
- Effectue des vérifications sur le terrain afin d'assurer l'efficience des équipes, le contrôle de la qualité du travail, ainsi que le respect des exigences en matière de sécurité sur les chantiers;
- Effectue l'aménagement des plates-bandes en respect avec les normes environnementales et avec les tendances en matière de gestion durable;
- S'assure de la pérennité des informations en lien avec notre actif vert (ex. inventaire des arbres, mise en plan des plate-bandes, etc.);
- Pour les travaux réalisés à l'externe, procède à la rédaction des plans et devis, effectue la surveillance de contrat, s'assure de l'avancement des travaux et de la conformité au devis;
- Répond aux requêtes des citoyens;
- En période hivernale, en plus de tâches reliées à la planification de la gestion des espaces verts, il participe à la surveillance des contrats de déneigement et des équipes en régie;

-Effectue toutes autres tâches connexes.

EXIGENCES :

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en Paysage et commercialisation en horticulture ornementale ou toute autre combinaison de scolarité et d'expérience pertinente;
- Minimum de 5 années d'expérience reliée à l'horticulture et l'arboriculture urbaine;
- Expérience en conception de plans et de schémas d'aménagement paysager;
- Expérience en gestion de personnel syndiqué est considéré comme un atout;
- Disponibilités nécessaires pour assurer la garde selon le calendrier établi et travailler sur les différents quarts de travail;
- Habilité à rédiger des rapports et des devis;
- Attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- À l'aise avec les différents outils informatiques de la suite Office;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est d'un minimum de 37,5 heures par semaine. Possibilité d'un horaire de nuit pendant l'hiver pour une période d'environ 6 à 8 semaines. Période de garde en rotation avec les autres contremaîtres du service.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville de Mirabel pour les postes de cadres intermédiaires.

POLICIER

Service : Police
Domaine d'emploi : Police
Statut : Employé temporaire
Nombre de poste : 6
Numéro de concours : J1219-0915
Date d'affichage : Le 13 janvier 2020
Date de fin d'affichage : Le 29 janvier 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de personnes dynamiques pour combler le poste de policier à titre d'employé temporaire au Service de police.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières;
- être gradué de l'École nationale de police du Québec;
- être titulaire d'un permis de conduire valide qui ne comporte aucune restriction pour la classe 4a;
- répondre à l'article 115 de la Loi sur la police.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

TECHNICIEN EN SUPPORT INFORMATIQUE

Service : Technologies de l'information
Domaine d'emploi : Informatique
Statut : Personne salariée régulière à temps complet
Nombre de poste : 1
Numéro de concours : J1219-0937
Date d'affichage : Le 13 janvier 2020
Date de fin d'affichage : Le 29 janvier 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour remplir la fonction de technicien en support informatique à titre de personne salariée régulière au Service des technologies de l'information.

Relevant du directeur, le titulaire:

- assure le support aux usagers dans l'utilisation des applications et la résolution des problèmes reliés au matériel et logiciels informatiques;
- effectue la configuration et l'installation des micro-ordinateurs, des logiciels, des imprimantes et des applications corporatives;
- propose, prépare et offre des séances de formations aux usagers sur les logiciels bureautiques;
- s'occupe de l'inventaire des équipements et des applications informatiques;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en informatique;
- posséder un minimum d'une année d'expérience pertinente;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- avoir une approche client;
- aptitudes et traits de personnalité appropriés, tels que l'entregent, la débrouillardise et l'autonomie.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

Services › Services en ligne › Postuler en ligne

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

APPELS D'OFFRES - 22 janvier 2020

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION 10 ROUES NEUF AVEC BENNE BASCULANTE, ÉPANDEUR D'ABRASIFS ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

N/RÉF. : G6 112 U3 N04960 (#107715) – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-085

La Ville de Mirabel désire recevoir des prix pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues neuf avec benne basculante, épandeur d'abrasifs et équipement de déneigement.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **AU PLUS TARD LE LUNDI, 3 FÉVRIER 2020, À ONZE HEURES (11 H)** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le lundi, 20 janvier 2020 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Carl St-Louis, responsable de l'appel d'offres, au 450 475-2005.

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - COUPES DE GAZON – BLOCS A, B ET C, POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

N/RÉF. : G7 311 101 U3 (#107805) – APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-086

La Ville de Mirabel désire recevoir des offres de prix pour l'entretien des espaces verts des blocs A, B et C, pour les années 2020, 2021 et 2022.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site web du système électronique d'appels d'offres en ligne (www.seao.ca). La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appels d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission.

Seules les soumissions présentées sur les documents de soumission seront acceptées.

Les enveloppes devront être adressées au Service du greffe et reçues **AU PLUS TARD LE LUNDI, 3 FÉVRIER 2020, À ONZE HEURES (11 H)** (heure de l'horodateur de la Ville de Mirabel), au Service du greffe, sis au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, Québec, J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca au plus tard le 20 janvier 2020 sur le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site internet de la Ville.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Karl Themens, responsable de l'appel d'offres, au 450 475-2005.

Inscriptions aux activités de baseball des Jets de Mirabel et du soccer FC Challenger pour la saison 2020

Jets BASEBALL MIRABEL

Baseball

La période d'inscriptions en ligne aura lieu du 1er février au 6 mars 2020, via le site Web de l'Association : www.baseballmirabel.ca

Le processus d'inscription peut se faire entièrement en ligne, si le paiement est fait par carte de crédit.

Des inscriptions en personne seront également possibles, si le mode de paiement choisi est en argent comptant ou par chèque. Les dates et les lieux des inscriptions en personne seront indiqués sur le site Web.

Les gens qui souhaitent payer en argent comptant ou par chèque peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire en ligne, et ce, avant de se présenter en personne aux dates indiquées pour acquitter les frais d'inscription, car c'est lors de la réception du paiement que l'inscription sera confirmée.

FC Challenger MIRABEL

Soccer

La période d'inscription pour la saison estivale du FC Challenger aura lieu du 22 janvier au 28 février. Les inscriptions se feront en ligne via le site Web de l'Association à www.soccermirabel.com

La saison se déroule du mois de mai jusqu'au mois de septembre inclusivement. Le nombre de pratiques et de parties varie selon la catégorie.

L'âge minimal pour s'inscrire est de 16 mois. Il est aussi possible de s'inscrire dans les catégories adultes.

Prendre note que le Centre de développement du club FC Challenger offre aussi des forfaits pour l'été 2020.

Consultez le site Web du FC Challenger pour connaître tous les détails.

AVIS PUBLICS - 22 janvier 2020

RÈGLEMENT NUMÉRO 2362

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2362 modifiant le règlement numéro 843 *modifiant divers règlements pour tenir compte, soit d'une majoration des tarifs prévus aux règlements, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes.*

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 15 janvier 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

RÈGLEMENT NUMÉRO 2363

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2363 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre conformément à la Loi, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2020.

Donné à Mirabel, ce 15 janvier 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

RÈGLEMENT NUMÉRO 2364

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2364 modifiant le règlement numéro 1079 *établissant des tarifs administratifs à la Cour municipale de Mirabel,* afin de reclasser un tarif déjà prévu dans un autre règlement de la municipalité pour l'inclure au règlement établissant les tarifs administratifs de la Cour municipale.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 15 janvier 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

AVIS PUBLIC
ADRESSÉ AUX PERSONNES HABILES À VOTER
DE LA MUNICIPALITÉ

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2367

AUX PERSONNES HABILES À VOTER ayant le droit d'être inscrites le 13 janvier 2020 sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2367 décrétant l'acquisition de véhicules, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins.

Le présent règlement prévoit une dépense de 1 191 000 $ et un emprunt de 1 191 000 $.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Toute personne habile à voter doit OBLIGATOIREMENT s'identifier auprès de la greffière, ou son représentant, malgré toute disposition inconciliable, par une des pièces d'identité suivantes, en vertu de l'article 215 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

- **sa carte d'assurance maladie délivrée par la régie de l'assurance maladie du Québec;**
- **son permis de conduire ou son permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;**
- **son passeport canadien.**

Ce registre sera accessible de 9 h à 19 h, du 17 au 21 février 2020, au bureau du greffe situé à l'Hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel.

Le nombre requis de demandes pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de trois mille neuf cent quatre (3 904). Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h ou aussitôt que possible après cette heure, à la même date et au même endroit.

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et pendant les heures d'enregistrement.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

personne HABILE À VOTER :

1) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 13 janvier 2020
   - Être domiciliée dans la municipalité et être domiciliée au Québec depuis au moins 6 mois.
2) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 13 janvier 2020.
   - Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois.
3) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 13 janvier 2020.
   - Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
   - Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit être produite avant ou lors de la signature du registre.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 13 janvier 2020 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit avant ou lors de la signature du registre une résolution désignant la personne autorisée à signer le registre et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Donné à Mirabel, ce 15 janvier 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2360

(secteurs de Saint-Janvier, Saint-Canut et dans les zones agricoles de l'ensemble du territoire)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 13 janvier 2020, a adopté le second projet de règlement PU-2360 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- créer la zone I 7-164 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 7-159, dans le secteur de Saint-Janvier et y permettre l'entreposage extérieur ainsi que le stationnement de véhicules lourds;
- retirer la classe d'usages P2 ainsi que les sous-classes d'usages P3-01, P3-02 et P3-03 de la zone C 5-72, dans le secteur de Saint-Canut;
- ajouter la définition d'« agrotourisme »;
- remplacer les usages de la classe A4-01-09 « Triage, classification ou empaquetage de fruits ou de légumes » par « Transformation et conditionnement de produits de la ferme », dans les zones agricoles de l'ensemble du territoire où cet usage est autorisé;
- remplacer les usages de la classe A4-01-10 « Table champêtre et toute autre activité liée à l'agrotourisme (l'agrotourisme étant une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte) » par le libellé « Service de repas à la ferme de plus de 20 places et toute autre activité liée à l'agrotourisme », dans les zones agricoles de l'ensemble du territoire où cet usage est autorisé;
- ajouter la possibilité, à l'article 10.3.1, d'effectuer la transformation de produits de la ferme pour fins de vente comme usage complémentaire, dans les zones agricoles de l'ensemble du territoire où cet usage est autorisé;
- ajouter l'usage complémentaire « Service de repas à la ferme de 20 places et moins » en ce qui concerne la superficie utilisée pour la préparation et le service de repas qui doit être au maximum de 40 % de la superficie combinée de tous les bâtiments de l'exploitation agricole, dans les zones agricoles de l'ensemble du territoire où cet usage est autorisé.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 janvier 2020 sur le projet de règlement numéro PU-2360, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, avec modification, soit en retranchant l'article 4 concernant la provenance des matériaux de remblai.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*

Ces dispositions du second projet de règlement numéro PU-2360 susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

Articles 1 et 2 (zone concernée et contiguës) :

Créer la zone I 7-164 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone I 7-159, dans le secteur de Saint-Janvier et y permettre l'entreposage extérieur ainsi que le stationnement de véhicules lourds.

Article 3 (zone concernée et contiguës) :

Retirer la classe d'usages P2 ainsi que les sous-classes d'usages P3-01, P3-02 et P3-03 de la zone C 5-72, dans le secteur de Saint-Canut.

Article 6 (zone concernée et contiguës) :

Remplacer les usages de la classe A4-01-09 « Triage, classification ou empaquetage de fruits ou de légumes » par « Transformation et conditionnement de produits de la ferme », dans les zones agricoles de l'ensemble du territoire où cet usage est autorisé.

Article 7 (zone concernée et contiguës) :

Remplacer les usages de la classe A4-01-10 « Table champêtre et toute autre activité liée à l'agrotourisme (l'agrotourisme étant une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met des producteurs agricoles en relation avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte) » par le libellé « Service de repas à la ferme de plus de 20 places et toute autre activité liée à l'agrotourisme », dans les zones agricoles de l'ensemble du territoire où cet usage est autorisé.

Article 8 (zone concernée et contiguës) :

Ajouter la possibilité, à l'article 10.3.1, d'effectuer la transformation de produits de la ferme pour fins de vente comme usage complémentaire, dans les zones agricoles de l'ensemble du territoire où cet usage est autorisé.

Article 9 (zone concernée et contiguës) :

Ajouter l'usage complémentaire « Service de repas à la ferme de 20 places et moins » en ce qui concerne la superficie utilisée pour la préparation et le service de repas qui doit être au maximum de 40 % de la superficie combinée de tous les bâtiments de l'exploitation agricole, dans les zones agricoles de l'ensemble du territoire où cet usage est autorisé.

Ainsi, une telle demande vise, selon le cas applicable, à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, de celles de toute zone contiguë, ou de toute zone contiguë, à condition qu'une demande provienne d'abord de la zone concernée à laquelle elle est contiguë et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

SITUATION APPROXIMATIVE DES ZONES CONCERNÉES

Les zones concernées apparaissent aux plans ci-dessous :

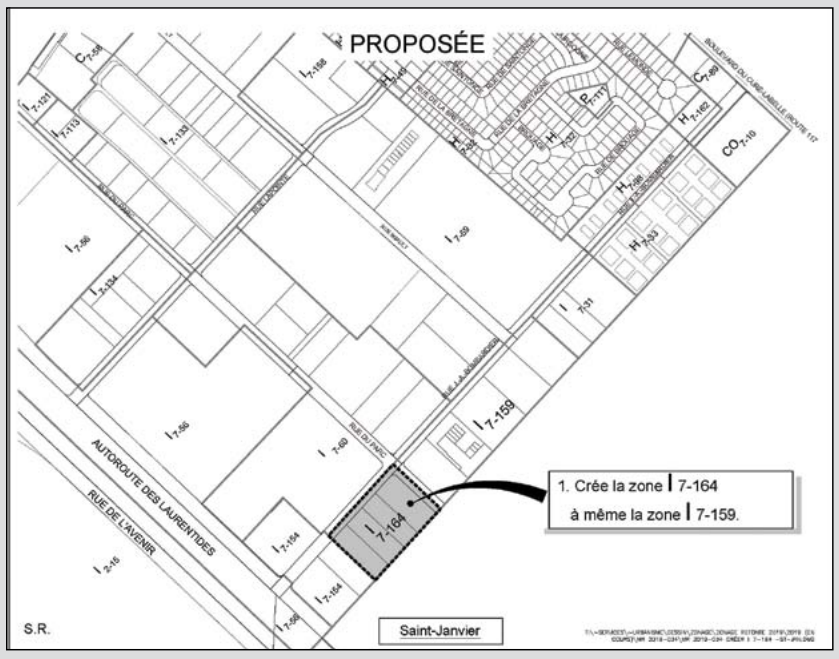

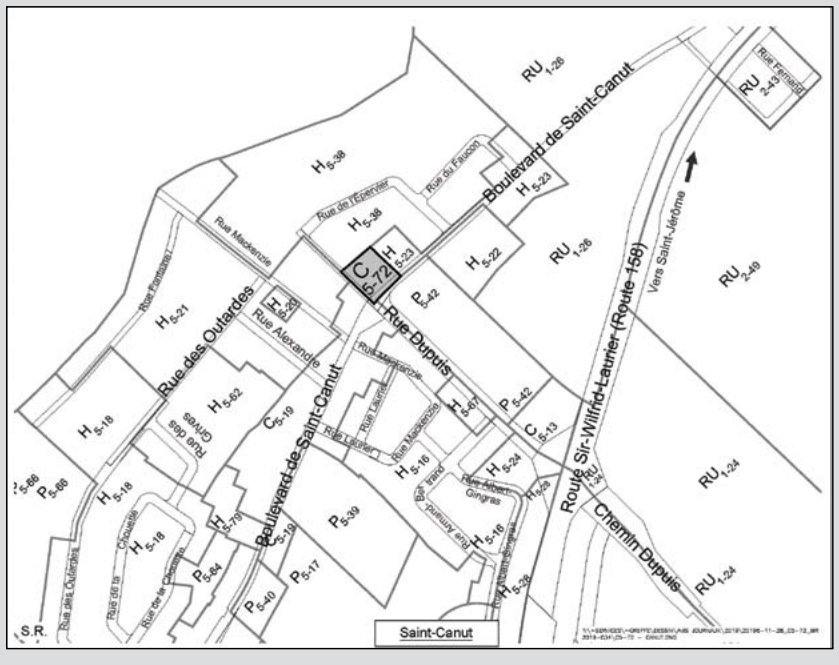

(Suite en page 15)

(Suite de la page 14)

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

* indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
* être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
* être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, au plus tard le 30 janvier 2020.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Est une personne intéressée :

* Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 13 janvier 2020 :

- Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec ;

OU

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 13 janvier 2020 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement ainsi que la description ou illustration des zones et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Ce 15 janvier 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2372

(secteur de Saint-Janvier)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 13 janvier 2020 a adopté le projet de règlement numéro PU-2372 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre, en projet intégré, l'usage « habitation bifamiliale » (H2) de structure isolée et jumelée dans la zone H 7-14, dans le secteur de Saint-Janvier.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2372 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone H 7-14 est illustré au plan ci-contre:

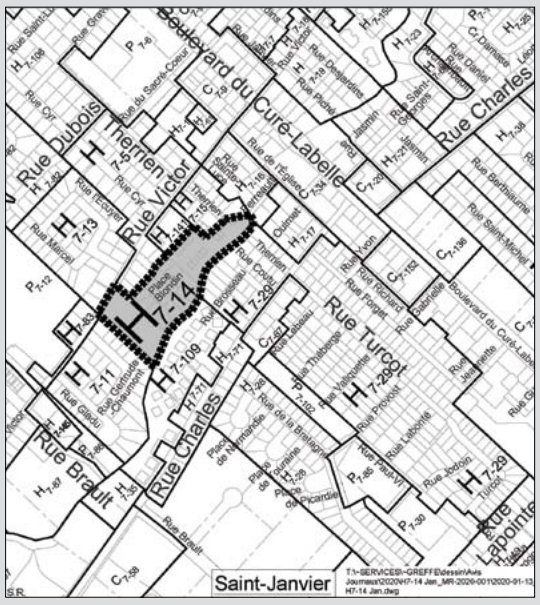

QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 10 février 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 15 janvier 2020

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 10 février 2020 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 4 965 568 (9005, rue Saint-Jacques) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 83-06-2019)

Demande numéro 2019-048, formulée le 11 juin 2019, par « Ville de Mirabel », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un bâtiment d'entreposage en toile de polyéthylène, alors que le règlement de zonage U-2300 n'autorise par hors de la zone agricole le polyéthylène comme matériaux de parement;

- l'implantation d'un bâtiment d'entreposage en toile de polyéthylène, alors que le règlement de zonage U-2300 n'autorise pas qu'un bâtiment d'entreposage soit recouvert de matériaux différents de celui du bâtiment principal;

- l'implantation d'un bâtiment d'entreposage isolé de 11,3 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 n'autorise pas une hauteur supérieure à 9,3 mètres, hauteur du bâtiment principal,

le tout tel qu'il appert au plan déposé le 11 juin 2019.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

Donné à Mirabel, ce 15 janvier 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

Parc régional éducatif Bois de Belle-Rivière

Renseignements

9009, route Arthur Sauvé,
secteur de Sainte-Scholastique

Heure d'ouverture du parc : de 9 h à 17 h
exception pour les vendredis et samedis soirs des Soirées illuminées, le parc ferme à 21 h.

@ParcBoisDeBelleRiviere

www.boisdebelleriviere.com

C'est un rendez-vous !